DÉPARTEMENT LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

## ENT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11/03/2009

## ARRONDISSEMENT Mende

CANTON Nasbinals

## **Nombre**

de conseillers en exercice 9
de présents 8
de votants 8

L'an deux mille neuf et le 11 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

## **Objet**

Avenant de géni civil au projet d'enfouissement des lignes téléphoniques de Rieutort d'Aubrac

**NOTA-** Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 05/03/2009

Pour extrait conforme au registre Fait à MARCHASTEL le 11/03/2008 Le Maire Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE,

Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mr

Jacques THIOT, Urbain Vigier

Absents: Melle Denise Rouel

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée Municipale rappelle à l'assemblée la location de la parcelle communale dite la Tourre appartenant à la section de Marchastel. Il propose à l'Assemblée de louer cette parcelle et d'en fixer le prix pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2009 au 31 Mars 2010.

Monsieur Bernard CRUEIZE est intéressé par cette location. Il fait part de sa volonté de clôturer la parcelle, si la location lui est accordée.

Monsieur Bernard CRUEIZE sort de la salle du Conseil municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer cette parcelle à Monsieur Bernard CRUEIZE domicilié à Marchastel 48 260.
- Décide de la louer pour un montant annuel de 198.18 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 12/03/2009 et publication ou notification le 12/03/2009